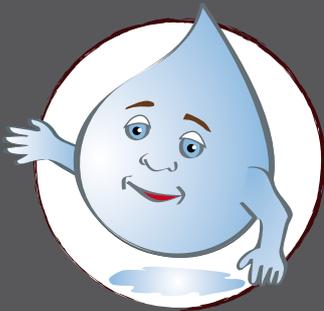
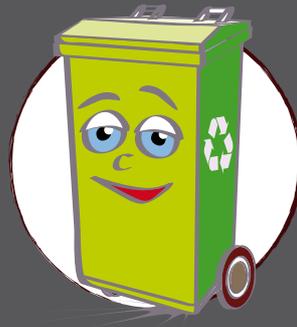
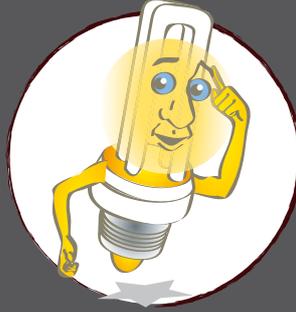


Écoles nature et ÉCO-CITOYENNES

Mon école agit pour la Terre



AVANT-PROPOS



Wallonie



1. Préface	4
2. Introduction	5
- Qu'est-ce que le développement durable ?	5
- Et moi, dans mon école, quelles actions concrètes ?	5
3. Fonctionnement du dossier pédagogique	6
3.1. Pour en savoir plus	6
3.2. Propositions d'activités	6
3.3. Passer à l'action	6
3.3.1. Les écocartes	7
I. D'où vient ce concept ?	7
II. Les écocartes et l'école	8
III. Réaliser ses écocartes pas à pas	10
a. Réaliser la carte d'implantation urbanistique	10
b. Réaliser la carte de l'école	11
c. Réaliser les écocartes par thème	13
3.3.2. Le contrat « Ecole Nature et éco-citoyenne »	14
3.3.3. Le « programme d'actions éco-citoyennes »	14
3.3.4. Le « tableau de bord »	15
4. Annexe	16
4.1. À propos du développement durable	16
4.1.1. Définition	16
4.1.2. Petit historique	16
4.1.3. Les enjeux	17
4.1.4. Objectifs du développement durable	17
4.2. À propos de la mondialisation	18
4.3. À propos du commerce équitable, des produits équitables	18

1. Préface

Ce document pédagogique s'adresse aux enseignants de l'enseignement fondamental, tous réseaux confondus.

Il a pour double objectif : d'une part, d'accompagner chacun des enseignants dans une démarche citoyenne, active, unissant éco-citoyenneté et développement de la nature et d'autre part, d'initier une démarche originale favorisant l'appropriation par les élèves de ces deux concepts en se basant sur la participation active des enfants et sur des moyens d'expression différenciés pour chaque cycle scolaire.

En effet, il nous semble essentiel de mettre en place, dès le plus jeune âge, un état d'esprit éco-citoyen qui amènera l'enfant d'aujourd'hui à acquérir des réflexes de vie d'adulte allant dans le sens d'un plus grand respect de son environnement.

Dès lors, deux réflexions nous paraissent intéressantes :

« Nous ne sommes pas les seuls ! »

Quoi de plus démotivant que de se sentir isolés dans une action, quelle qu'elle soit ! Mais savoir que d'autres, à côté de chez nous ou plus loin, ont le même projet, marchent dans la même direction, défendent les mêmes valeurs,... est un moteur formidable qui nous incite à aller de l'avant.

L'enseignant n'a pas spécialement écho du résultat de ce qu'il a mis en place...

Notre but, en éditant cet outil, est de faire de la société de demain une société davantage responsable de son environnement : « Nous ne devons pas rendre la terre inhabitable pour les générations futures ». C'est donc lorsque nos élèves auront quitté les bancs de l'école qu'ils devront prendre le destin de la planète en mains. Et nous avons un rôle à jouer, nous les professionnels de l'éducation. Dès aujourd'hui !

Voici, pour illustrer ce propos, la « leçon du bambou chinois ».

Si on veut faire pousser un bambou, on plante la semence, on l'arrose et on la fertilise. La première année, rien ne se produit. La deuxième année, on l'arrose et on la fertilise et, de nouveau, rien ne se produit. On répète les mêmes opérations la troisième et la quatrième année et il ne se produit toujours rien. Au cours de la cinquième année, en moins de six semaines, le bambou pousse de quatre-vingt-dix pieds.*

Le bambou a-t-il poussé de quatre-vingt-dix pieds en six semaines ou en cinq ans ? Il faut répondre cinq ans, parce que la semence serait morte si, n'importe quand pendant ces cinq années, on avait cessé de l'arroser et de la fertiliser.

Tout changement dans la culture d'une organisation exige du temps, de l'effort et de la persévérance.

L'équipe de rédaction.

(*) : environ 27 mètres

2. Introduction

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable* est un concept global qui repose sur trois piliers ¹ :

- l'économie : favoriser la vitalité économique sans épuiser les ressources naturelles ;
- le social : assurer une répartition équitable des richesses et du bien-être et renforcer la solidarité des territoires ;
- l'environnement : protéger les ressources en eau, réduire les pollutions, maintenir la biodiversité...

C'est en agissant sur les différents thèmes proposés dans ce dossier que le concept de développement durable se construit.

Et moi, dans mon école, quelles actions concrètes ?

Ce document se veut être un outil au service de l'enseignant et de ses élèves. Une démarche de travail y est proposée, laissant toute liberté dans son application (choix et ordre des thèmes proposés, respect ou non de la démarche).

Les thèmes abordés le seront toujours en respectant un « fil rouge », afin de faciliter leur mise en œuvre. Ils sont au nombre de six :

- I. Domaine de l'éco-consommation :
 1. l'eau (ressources et épuration)
 2. les déchets
 3. l'énergie
 4. la mobilité
 5. la consommation locale et équitable
- II. Domaine du milieu naturel :
 6. la nature autour de l'école

¹ de Roussel F. et Rist D., cités dans « Le développement durable, tes premiers pas », publié en 2002 par les services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles, page 26.

(*) Une définition plus complète vous est proposée en annexe de l'avant propos.

3. Fonctionnement du dossier pédagogique

Les phases successives de la démarche sont :

3.1. POUR EN SAVOIR PLUS

Pour chaque thématique abordée, une phase d'information théorique vous est proposée. Ces informations sont destinées à l'enseignant afin de se familiariser avec le sujet et pouvoir répondre aux questionnements des enfants. Elles peuvent servir de base pour des activités scolaires mais doivent alors être adaptées en fonction de l'âge des élèves.

3.2. PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS

Vous trouverez ensuite une série d'activités à réaliser avec la classe, en fonction de l'âge. Par quelques recherches documentaires, expériences, observations, bricolages,... les enfants affûteront leur sens de l'observation pour détecter les points faibles et forts de l'école.

Pour chacune des activités proposées, le lien est fait avec les Socles de Compétences, communs aux différents réseaux d'enseignement fondamental.

3.3. PASSER À L'ACTION

L'action que nous proposons se dessine en quatre étapes successives :

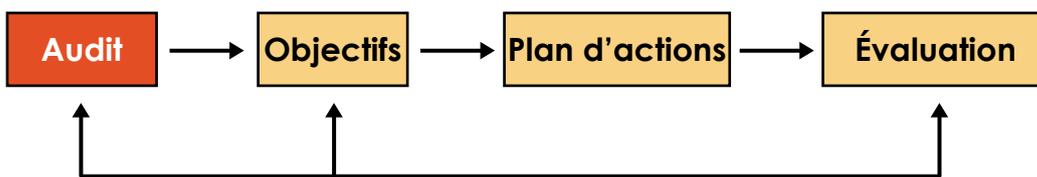
1. la réalisation d'écocartes
2. le « contrat école nature et éco-citoyenne »
3. le « programme d'actions éco-citoyennes »
4. le « tableau de bord »

3.3.1 Les écocartes

Dans cette partie, nous abordons de manière générale les Ecocartes. Dans le texte relatif aux différentes thématiques de ce projet Ecoles nature et éco-citoyennes, vous trouverez un chapitre « Ecocarte » qui fera le tour des aspects particuliers des écocartes par thématique. Ici, nous jetons les bases de cet outil et des pistes pour le décliner par cycle.

I. D'où vient le concept d'écocarte ?

Lorsqu'une entreprise envisage l'introduction d'une gestion environnementale, elle commence par faire réaliser un audit qui rend compte de la situation initiale, bonne ou mauvaise. L'analyse de cet état des lieux va aboutir à un plan de gestion, reprenant des objectifs, un plan d'actions et des indicateurs d'évaluation.

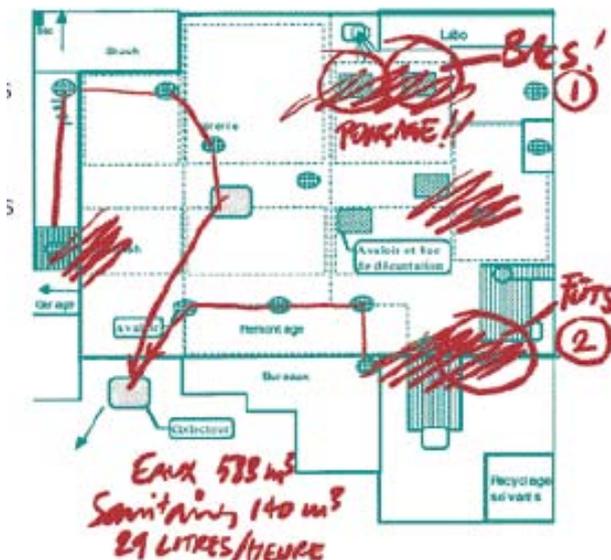


En général, un bureau d'étude agréé externe réalise l'audit initial et accompagne éventuellement la mise en place de la gestion environnementale de l'entreprise. L'objectif de cette démarche est de plus en plus l'obtention d'une certification environnementale (EMAS ou ISO 14001).

Il est évident que réaliser un audit environnemental ne s'improvise pas : experts, mesures, réunions, visites, documentation, ... Ce type de méthodologie est bien connu et éprouvé. Il faut du temps et... de l'argent car il s'agit d'une photo haute définition. Le volume des documents d'audit en atteste. Seules les « grosses sociétés » ont la capacité de mobiliser du personnel interne et digérer financièrement la démarche. Reste des milliers de petites entreprises ou de structures qui souhaitent s'investir dans une réflexion environnementale.

Les outils classiques d'audit sont surdimensionnés, complexes et inadaptés à la réalité des PME et des petites structures. Dans les années 90, Heinz-Werner Hengel, Ecoconseiller, l'ABECE, Association belge des Eco-conseillers en Environnement et l'Institut éco-conseil proposent et expérimentent une vision originale de l'audit environnemental : les Ecocartes.

Cet outil part du principe qu'un dessin vaut mieux qu'un long discours.



La réalisation d'écocartes s'appuie sur la représentation visuelle sur un plan des points faibles environnementaux de l'entreprise et utilise un système simple de symboles. Par exemple, si une machine perd de l'huile sur le sol, on la situe sur le plan, et on stigmatise l'anomalie par un gros cercle rouge et l'indication « fuite d'huile ». Pour garder une certaine lisibilité, on réalise en fait plusieurs cartes associées chacune à une thématique (Eau, déchets, risques, ...). Superposées, ces écocartes thématiques forment l'écocarte générale de l'entreprise. On obtient alors un polaroid de l'entreprise : rapide, simple, gratuit, ... mais avec une faible résolution, ce qui dans le cas de petites structures, est parfaitement acceptable.

3.

L'autre aspect original des écocartes est la participation de tous les acteurs de l'entreprise à la démarche parce que eux, mieux que quiconque, connaissent les lieux et les outils de travail. Cadres, employés, ouvriers, sous-traitants apportent leurs remarques, construisent les écocartes.

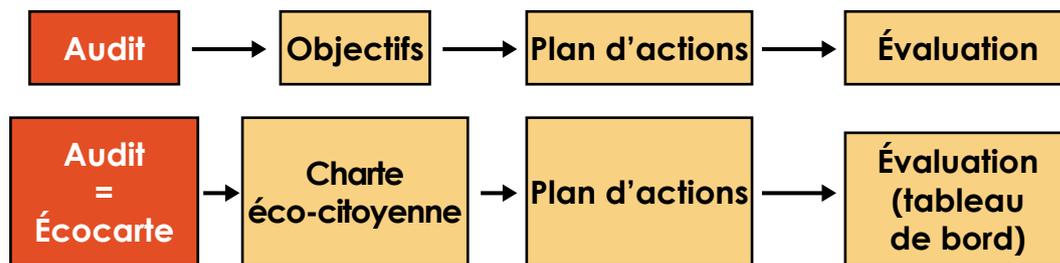
Attention, ne confondons pas outil simple et outil simpliste ! Les écocartes sont maintenant utilisées pour la certification ISO14001 et EMAS, au grand dam des bureaux d'étude !

II. Les écocartes et l'école

L'école est à l'image de la Société. Ses modes de consommation et ses besoins ont évolué. Les livres se font rares, la photocopie devient reine. Il suffit d'ouvrir un cartable ou d'observer un réfectoire sur le temps de midi pour s'en rendre compte. Le prêt-à-consommer y a fait son entrée depuis longtemps. Cet exemple n'est qu'un aspect de la micro société que représente l'école qui est aussi un formidable laboratoire pour expérimenter et s'approprier les bases d'un comportement éco-citoyen.

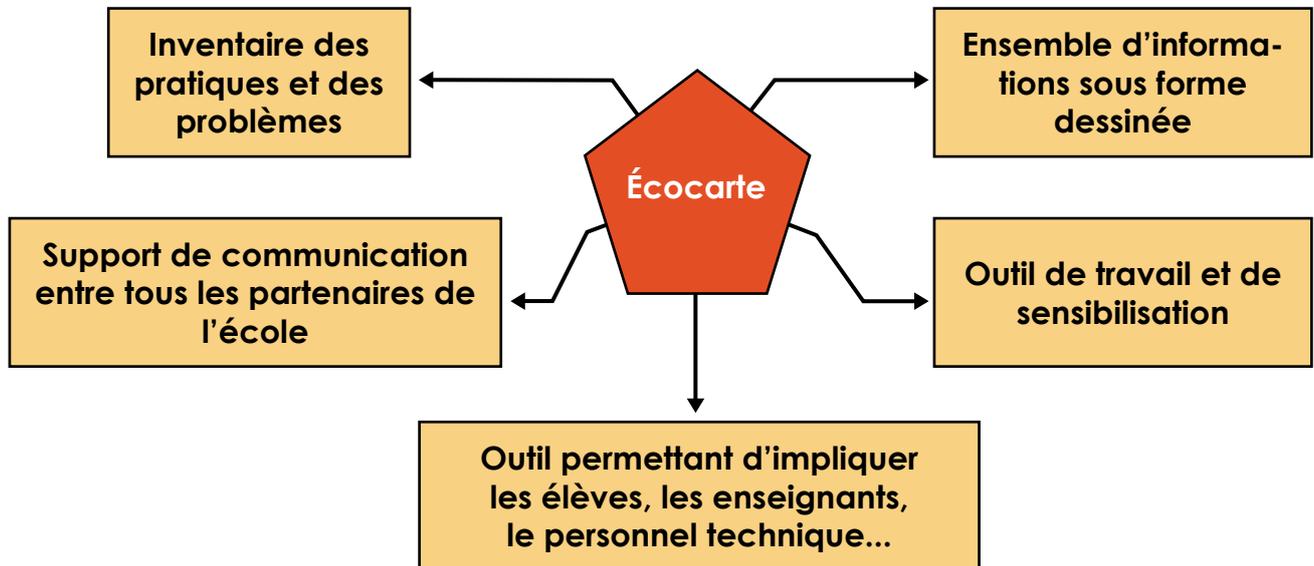
L'école, c'est aussi un petit bout de milieu naturel au milieu du quartier ou du village, plus ou moins riche selon son implantation, son histoire, ses contraintes scolaires et... le comportement de ses occupants. Voici donc notre territoire d'expérimentation défini pour apprendre à appréhender et modifier les comportements éco-citoyens.

Notre projet s'appuie sur une démarche similaire à la mise en place d'une gestion environnementale d'une entreprise.

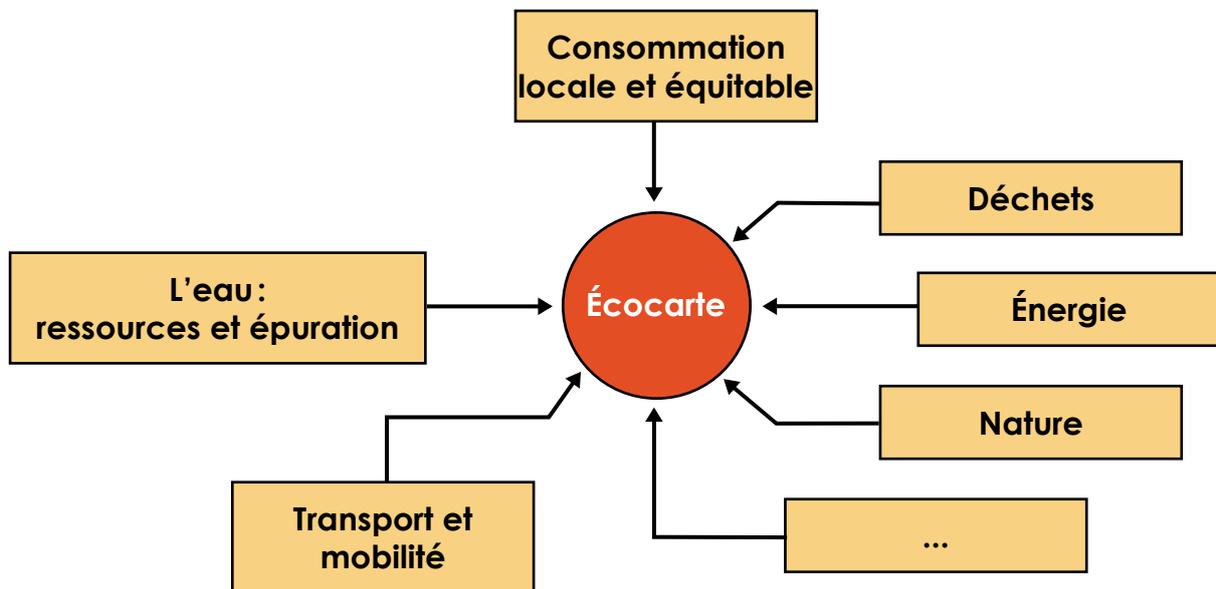


Pour réaliser l'audit initial de l'école, nous avons recherché un outil simple, rapide et à la portée des élèves. Nous avons choisi d'utiliser la méthode des écocartes. Nous y avons trouvé des avantages parmi lesquels :

- Tout se fait en interne, pas de bureau externe et donc, c'est gratuit.
- Les notions techniques nécessaires sont limitées.
- Les écocartes sont un outil visuel : pas besoin de maîtriser la lecture, intéressant pour les classes de maternelle.
- Impliqués dans la démarche, les élèves construisent leurs savoir et savoir-être. Tout en réalisant les écocartes, ils sont en fait déjà inconsciemment sensibilisés.
- Les écocartes impliquent tous les acteurs de l'école : élèves, enseignants, direction, économat, personnel technique,...
- Les écocartes font appel aux pratiques habituelles des enseignants.
- ...



Nous limitons les thématiques à celles évoquées précédemment. Libre à l'enseignant d'en ajouter d'autres selon les réalités de l'école :



La réalisation des écocartes thématiques est la première étape de votre cheminement vers une école éco-citoyenne. Elle est importante car elle est la base de la suite du projet.

3.

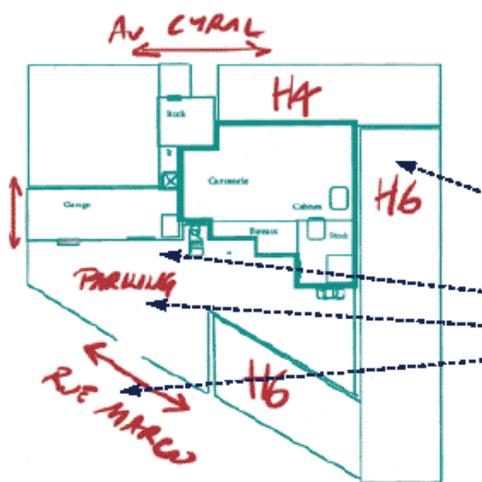
III. Réaliser ses écocartes pas à pas

La réalisation des écocartes est une œuvre collective. Les élèves de chaque cycle y participent à la mesure des compétences respectives. À vous de répartir les tâches entre cycles ou de créer des « équipes » composées d'élèves de différentes classes.

Trois étapes :

a. Réaliser la carte d'implantation urbanistique

Avant de lancer nos éco-détectives dans l'école, intéressons-nous à son voisinage. L'objectif de la carte d'implantation est de visualiser :



- les interactions entre l'école et ses riverains,
- le trafic automobile induit par l'école et son voisinage,
- l'occupation du sol,
- la place de l'école dans le quartier.

Cette carte est unique. Elle complète les écocartes thématiques. L'école y est dessinée mais sans trop de détails.

Remarque : ci-dessous, nous employons la deuxième personne du pluriel. Il s'agit bien de s'adresser aux élèves par l'intermédiaire de l'enseignant.

Quel matériel ?



Une feuille de papier quadrillé et un crayon suffisent.

- En couleurs ?
- Imaginez des symboles pour aider à la lecture de la carte.
- Divisez la carte en secteurs si l'école est étendue.
- Réalisez une éco-maquette en relief ?

Que dessiner ?



En s'aidant du quadrillage, on reporte le tracé des bâtiments, cours, entrées, rues, routes,... en les identifiant :

- nom des rues, sens de circulation,
- affectation des parcelles voisines : maison, usine, champ,...
- la hauteur des bâtiments en niveaux d'habitation. Utile car être à côté d'un building de 15 étages est différent d'être au milieu des champs. Or, notre carte est en deux dimensions !
- Autour de la carte, ajoutez des photos des immeubles, rues,...
- Ou alors dessinez-les.
- Affichez le résultat de « l'enquête de voisinage » : visite chez Monsieur Georges, artisan et voisin : que fait-il, comment...



Où trouver l'information nécessaire ?

La carte d'implantation devra être réalisée à l'échelle.

- carte IGN au 25.000ème(ou mieux au 10ème)
- plan cadastral,
- plan communal
- plan de secteur (consultables sur <http://mrw.wallonie.be/dgatlp> ou à la Commune)
- enquête dans le quartier, arpentage, prise de mesures,...
- Rechercher l'échelle la plus appropriée, comparer à d'autres cartes, apprendre à utiliser une légende, créer une légende,...
- Certaines communes disposent d'un logiciel permettant de consulter des cartes thématiques (cadastre, routes, plan de secteur,...). Pourquoi ne pas rendre visite au Service urbanisme de la Commune ou envoyer des reporters ?

b. Réaliser la carte de l'école

Ce sera notre fond d'écocarte, la base pour la réalisation de chaque écocarte thématique. On se limitera aux bâtiments. Il s'agit de réaliser le plan de l'école, niveau par niveau, de la cave au grenier, en identifiant l'affectation des locaux. Pour beaucoup d'aspects, la méthode est la même que pour la carte précédente.



Quel matériel ?

Une feuille de papier quadrillé et un crayon suffisent.

- En couleurs ?
- Imaginez des symboles pour aider à la lecture de la carte.
- Divisez la carte en secteurs si l'école est étendue.
- Réalisez une éco-maquette de l'école ?



Que dessiner ?

En s'aidant du quadrillage, on reporte le tracé des bâtiments, cours, entrées, rues, routes,... en les identifiant :

- Autour de la carte, ajoutez des photos de classe, du directeur, du personnel technique,... avec un lien vers le local qu'ils occupent.
- Ou alors dessinez leur portrait !

3.

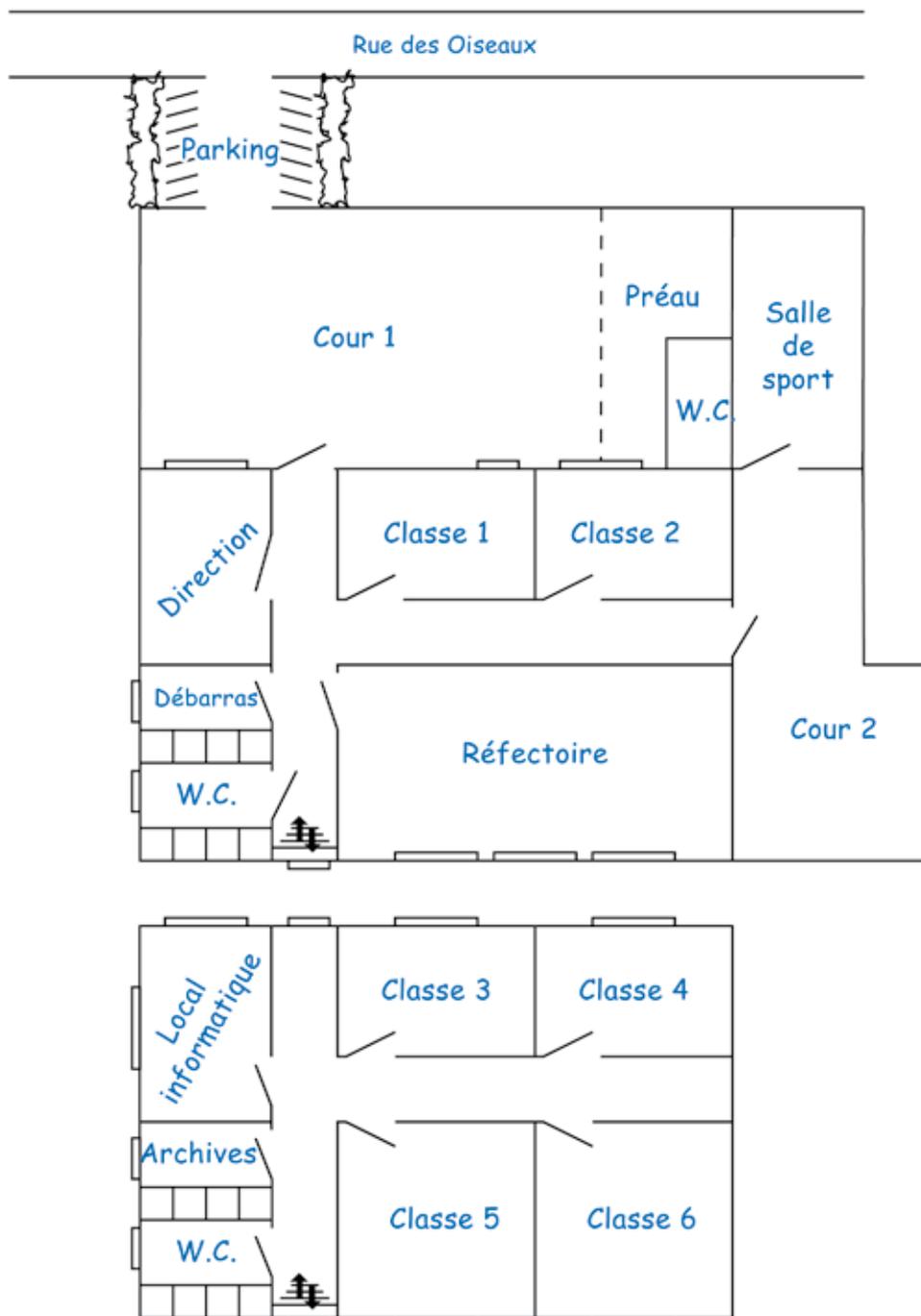
Où trouver l'information nécessaire ?



Un décimètre, un bloc-notes et vous voilà partis pour une campagne de mesures.

- Le bâtiment est récent ou a été rénové, il y a peut-être au fond d'une armoire un plan de l'architecte.
- On peut aussi se faire aider par un parent architecte ou géomètre, pour réaliser ou organiser les relevés (et en profiter pour faire connaissance avec ces métiers).
- Chaque classe mesure son local plus une partie de l'école.
- Dix mètres = un décimètre, longueur X largeur = surface... des occasions d'appliquer les savoirs.

Exemple d'écocarte :



c. Réaliser les écocartes par thème

L'objectif est de localiser par thématique les points faibles de l'école relatifs aux bâtiments, équipements et aux comportements des élèves et autres utilisateurs de l'école (par exemple, le club de gym qui utilise la salle de sport). Vu le contexte, nous proposons également de mettre en valeur les points positifs notables (point de tri sélectif) afin d'élargir le débat et de valoriser les efforts déjà fournis.

Datez votre écocarte pour permettre de retrouver la chronologie des changements réalisés au cours du temps. Vous pouvez prévoir une actualisation et des commentaires au fil de l'évolution du projet. N'effacez rien, surchargez ou refaites une autre écocarte.



Quel matériel ?

- Une copie du fond écocarte.
- Des crayons rouges et verts.

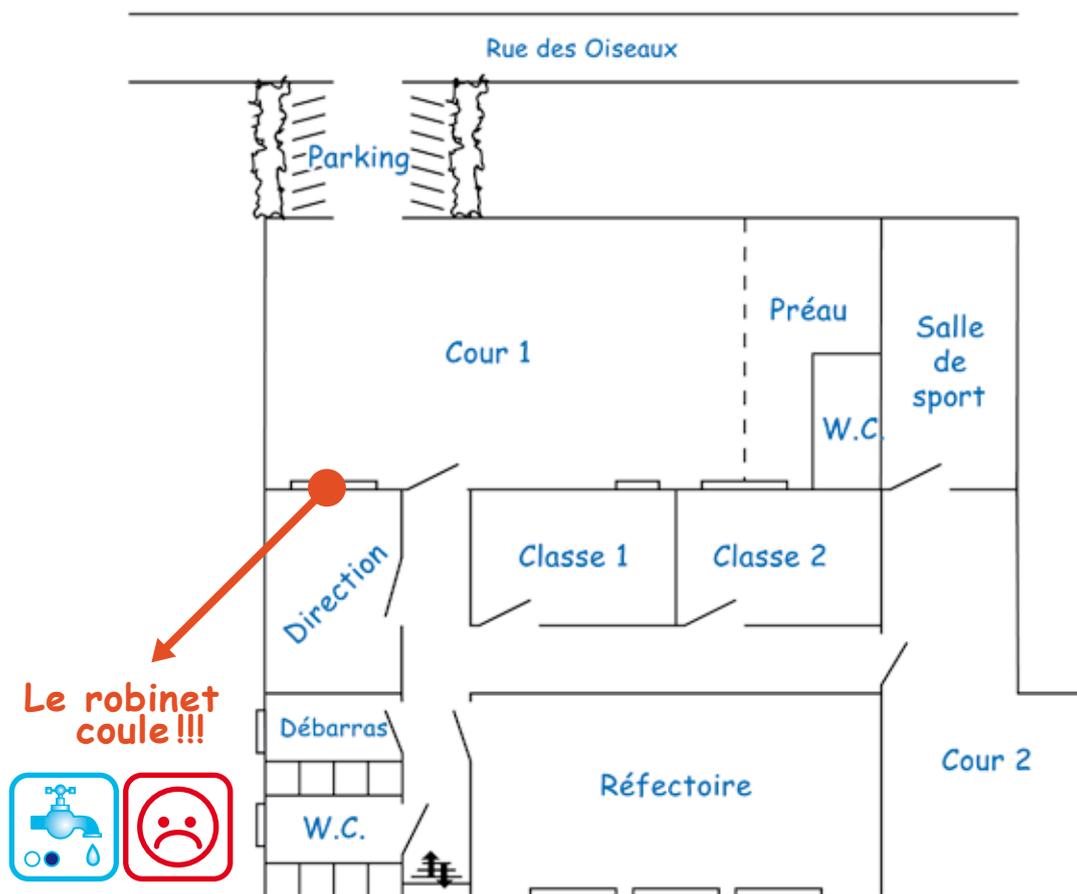
Pour certaines thématiques, un peu de matériel de mesure,... mais nous en reparlerons lorsque nous les aborderons.

- Si vous avez opté pour une éco-maquette, vous pouvez l'utiliser...

Que dessiner ?

- À chaque fois qu'un point positif ou négatif est identifié, on le situe sur le fond d'écocarte et l'identifie.

Exemple :



(*) retrouvez la signification des différents pictogrammes à la page 24 du chapitre « L'eau ».

3.



N'hésitez pas à faire jouer la fantaisie pour réaliser vos écocartes :

- Écocarte illustrée : dessiner le robinet, la classe,...
- Écocarte maquette : sur la maquette, représenter le robinet
- Écocarte à la Van Gogh : un robinet à la Van Gogh ou Picasso ?
- Écocarte reportage photos : une photo du robinet en question ou un reportage complet sur l'école !
- Écocarte vidéo : idem mais avec le mouvement et des commentaires !
- Écocarte chantée : quelques couplets pour décrire le malheur de la goutte d'eau perdue !
- Écocarte poème : idem mais sans la musique.
- Écocarte rédaction : Notre enquête sur l'eau.
- Écocarte théâtre : Triste journée pour Madame Goutte d'eau, saynète en deux actes.

... à vous de nous étonner !

3.3.2. Le «*contrat école nature et éco-citoyenne*»

Une fois l'écocarte établie, les points négatifs et positifs sont pointés. Il convient alors d'analyser cette situation et de définir les objectifs à atteindre : maintenir les points positifs, résoudre ou du moins améliorer les situations négatives.

Ces objectifs seront fixés pour chaque thème étudié et devront être liés à une échéance. Ils constitueront le «*contrat école nature et éco-citoyenne*».

Ces objectifs doivent évidemment être réalistes. Ils doivent s'adapter à la situation de l'école et aux possibilités d'intervention des enfants.

En effet, des buts trop ambitieux ne pourraient être réalisés de manière satisfaisante et génèreraient de vives déceptions.

3.3.3. Le «*programme d'actions éco-citoyennes*»

Après avoir fixé les objectifs à atteindre, il faut alors réfléchir aux différents moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Les élèves vont ainsi définir le «*programme d'actions éco-citoyennes*» de leur école.

Certaines de ces actions devront être mises en œuvre par l'ensemble des enfants (par exemple, ne pas laisser couler un robinet inutilement), et ce de manière à obtenir un résultat tangible. D'autres actions seront réparties au sein des classes, en fonction de l'âge et des capacités des enfants.

Un calendrier sera également élaboré : certaines actions pourront être réalisées à brève échéance (remplacer le joint d'un robinet qui fuit), d'autres ne le seront qu'à plus long terme (creuser une mare après avoir récolté les fonds nécessaires et trouvé les bénévoles qui permettront la réalisation du projet). D'autres encore devront être mises en œuvre rapidement et être maintenues tout au long du projet (fermer correctement les robinets, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce,...).

3.3.4. Le «tableau de bord»

Il est important d'évaluer périodiquement l'état d'avancement du projet. En fonction des actions mises en œuvre, des périodes d'évaluation seront fixées.

Nous proposons comme outil d'évaluation le « tableau de bord ». Celui-ci reprend pour chaque thème les objectifs à atteindre, les actions mises en œuvre, les périodes d'évaluation et pour chacune d'elles, le résultat de l'évaluation.

Ce tableau ne doit pas être figé. Au contraire, si, au vu des différentes évaluations un objectif se révèle trop ambitieux, il sera revu de manière plus réaliste. De même, si un objectif est atteint plus rapidement que prévu, il pourra, dans la mesure du possible, être redéfini.

Enfin, ce tableau servira d'outil de communication entre enseignants, entre élèves mais également entre l'école et le personnel d'entretien, les parents,... Il sera donc affiché dans un endroit fréquenté par tous (le hall d'entrée, par exemple).

4. Annexe

4.1. À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.1. Définition

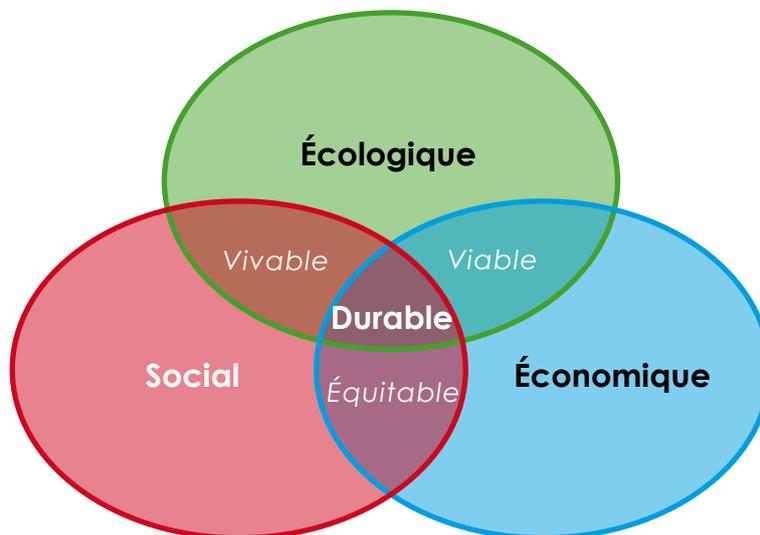
Le terme développement durable vient de l'anglais « Sustainable development », qui se traduit littéralement par développement soutenable.

Le développement durable est, selon la définition proposée en 1987, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Il s'agit d'affirmer une double identité :

- dans l'espace : chacun a le droit aux ressources de la Terre.
- dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les suivants.

Le concept de développement durable repose sur 3 piliers que l'on peut illustrer comme suit :



4.1.2. Petit historique

1968 : Le « club de Rome » souhaite que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde dans sa globalité

1970 : A partir des années 1970, l'environnement apparaît comme un patrimoine mondial pour les générations futures (le Principe de responsabilité)

1972 : Le club de Rome publie un rapport indiquant que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du XXIème siècle une chute des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des ressources énergétiques.

1980 : La notion de développement durable apparaît pour la première fois dans un rapport publié par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

1992 : Deuxième sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Convention de Rio).

2002 : Le sommet de Johannesburg ratifie un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4.1.3. Les enjeux

D'un point de vue historique, le mode de pensée qui est à l'origine de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle a introduit des critères de croissance essentiellement économiques. À partir de 1850, des corrections ont été apportées sur le plan social, notamment avec la création du syndicalisme. L'expression « économique et social » fait dès lors partie du vocabulaire.

Cependant, les pays développés ont pris conscience depuis les années 1970 que leur prospérité est basée sur l'utilisation intensive des ressources naturelles. À « économique et social », il fallait donc ajouter un troisième aspect : l'environnement.

Pour certains analystes, le modèle de développement industriel n'est pas viable sur le plan environnemental. Ce modèle engendre des conséquences telles que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'augmentation de la pollution, la destruction des écosystèmes et la diminution de la biodiversité.

Au problème de viabilité s'ajoute un problème d'équité. En effet, si les pays en voie de développement se construisent sur des principes similaires, cela impliquerait une dégradation encore plus importante de la biosphère.

Dès lors, les enjeux du développement durable sont de définir des schémas qui concilient les trois aspects économique, social et environnemental des activités humaines.

Économique : performance financière, capacité à contribuer au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise.

Social : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ses échelons : employés, fournisseurs, clients, communautés locales,...

Environnemental : compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes (analyse des impacts de l'entreprise et de ses produits en termes de consommation de ressources, productions de déchets, émissions polluantes,...

4.1.4. Objectifs du développement durable

Il est indispensable de protéger la diversité des gènes, des espèces de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Les objectifs du développement durable se partagent en trois grandes catégories :

- ceux qui sont à traiter à l'échelle de la planète : rapports entre nations, individus, générations ;
- ceux qui relèvent des autorités publiques dans chaque grande zone économique ;
- ceux qui relèvent de la responsabilité des entreprises.

4.

4.2. À PROPOS DE LA MONDIALISATION

Le terme mondialisation désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle du monde.

Conceptions de la mondialisation

Aussitôt que la mondialisation s'est imposée comme phénomène planétaire, on a cherché à la définir. Deux conceptions, qu'on peut dire « unitaire » et « conflictuelle et pluraliste » s'affrontent autour de l'explication de ce phénomène.

- Conception unitaire : selon la conception unitaire, la mondialisation évoque la notion d'un monde uni, d'un monde formant un village planétaire, d'un monde sans frontière. Ceci dans une approche géographique, idéologique ou économique.
- Conception conflictuelle et pluraliste : opposée à la conception unitaire, la conception conflictuelle et pluraliste considère la forme actuelle de la mondialisation comme la source de nos problèmes. Elle met en avant une approche de coopération plutôt que de mise en concurrence, qui est le principe de base de la forme actuelle de la mondialisation. Les sympathisants les plus farouches de cette conception sont les courants altermondialiste et antimondialiste.

4.3. À PROPOS DU COMMERCE ÉQUITABLE, DES PRODUITS ÉQUITABLES

Dans le schéma du développement durable, nous avons vu que le terme équitable se situe à l'intersection des aspects social et économique. Le commerce équitable a pour objectif de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

Cellule Education et Sensibilisation à la Nature et
à l'Environnement
Pôle Éducation au Territoire et
à l'Éco-citoyenneté
Rue des Sapins, 31 - 7603 Bon-Secours
www.plainesdelescaut.be



Parc naturel
des Plaines de l'Escaut

Arrêté 33.01.03/PNPE 06 allouant une subvention à l'asbl Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut pour sa campagne de sensibilisation et d'actions dans les écoles « Développement durable, nature et éco-citoyenneté » en 2006-2007.



Service public
de **Wallonie**

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

